AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-7-69 951554

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

3ème supplément au bulletin n° 106 de juillet 1969 — 31 juillet 1969

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

VIGNE

MILDIOU, BLACK-ROT, BOTRYTIS - Reprendre la protection au cas où le temps variable persisterait.

OIDIUM - Maintenir la protection sur cépages sensibles.

VERS DE LA GRAPPE - La couverture insecticide ne devra être maintenue jusqu'au 10 Août que dans les régions les plus froides (Loire, Ain, Hte. Savoie).

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE - En toutes régions, la couverture insecticide devra être parfaite jusqu'au 10 Août. Dans les zones chaudes de la Drôme et de l'Ardèche, elle devra être maintenue au-delà de cette date. Dans les autres départements, un avis ultérieur précisera la date des traitements contre la 2ème génération.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Maintenir une protection continue.

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS - Mettre en place le matériel de capture et surveiller l'apparition des insectes au retour de la chaleur. Pour l'instant, aucun traitement ne s'impose.

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER - Effectuer le traitement contre la 2ème génération autour du 5 Août dans la Drôme et l'Ardèche, du 12 Août dans les autres départements.

OIDIUM DU PECHER - Maintenir la protection dans la limite des délais autorisés sur les variétés les plus tardives.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE, ALTERNARIA DE LA TOMATE - La longue période chaude écoulée autorise à reporter le prochain traitement dans les 4 jours après la première pluie importante (les pluies ou orages survenant le soir sont les plus dangereux).

OIDIUM DU CASSISSIER - Maintenir la protection.

ALTERNARIA DE LA CAROTTE - Appliquer dans la 1ère décade d'Août (cultures irriguées et arrosées principalement) un premier traitement : Manèbe, Mancozèbe, Captafol tous à 160 gr/hl de m.a. en pulvérisation pneumatique de préférence.

Pour l'Inspecteur de la Protection des Végétaux
H. HILAIRE

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes . Directeur-gérant : L. BOUYX

P69